MINISTERE DE LA SANTE
REPUBLIQUE DU BENIN

BP 01-882
BENIN
Tél. +229 21 33 2178/ 21 33 21 63
info@sante.gouv.bj
www.sante.gouv.bj

AGENCE NATIONALE POUR LA TRANSFUSION SANGUINE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Section 0. Avis d'Appel d'offres

REPUBLIQUE DU BENIN
Ministère de la Santé
Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine
Organe de Contrôle des Marchés Publics (OCMP)
BON A LANCER

Objet :

Couverture sanitaire du personnel de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) par accord-cadre

Référence : *S_DAF_69111*

Avis n° : 008 **/MS/ANTS/DG/PRMP/S-PRMP du** 20.../..03.../**2023**

AGENCE NATIONALE POUR LA TRANSFUSION SANGUINE

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) publié sur le portail web des marchés publics le 24 février 2023.

2. L'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) *a* obtenu *dans le cadre de son budget* des fonds en provenance du budget national, afin de financer la prise en charge du personnel, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour *effectuer* des paiements au titre de la couverture sanitaire du personnel de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) par accord-cadre pendant une période de trois (03) ans.

3. L'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services de la couverture sanitaire du personnel.
Les prestations sont regroupées en un (01) lot unique. Les variantes ne sont pas permises.

Le présent marché sera exécuté en **ACCORD-CADRE à contrats subséquents sur une durée de trois (03) an. La durée totale du présent marché, objet de l'accord-cadre ne peut donc excéder trois (03) années conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.**

Il est attendu du prestataire la mise en œuvre de l'assurance maladie au profit du personnel de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS).

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS), bureau, situé au 2ème étage, appartement G, du bâtiment de l'immeuble abritant le siège de la Direction Générale de l'ANTS, Cotonou Quartier st Michel face collège St Augustin carré 554, 01 BP 511 Cotonou , Tél : 00229 95 79 93 74 / 97 55 30 14 / ***gwlado18@yahoo.com*** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du 27../ ..03.. / 2023 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes tous les jours ouvrables.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

REPUBLIQUE DU BENIN
Ministère de la Santé
Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine
Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP)
BON A LANCER

a. Pour les anciennes entreprises :

❖ ***Exigences techniques :***

- Être une compagnie spécialisée dans le secteur des assurances précisément dans la branche IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers), prouvée par l'agrément délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances en cours de validité ;
- Avoir exécuté avec satisfaction, au moins deux (02) marchés similaires au Bénin portant sur l'assurance santé au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022), chacun, de montant supérieur ou égal à celui de son offre, justifiés par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception accompagnés des contrats légalisés y afférents **délivrés par une administration publique, sociétés ou offices d'Etat, organisations internationales** ou **personnes morales de droit privé ;**
- Fournir la liste des prestataires agréés (pharmacies, cliniques, hôpitaux, laboratoires d'analyses médicales et de radio etc.) au moins deux (02) prestataires par ancien département au Bénin en général et vingt (20) partenaires toutes catégories confondues à Cotonou et Abomey-Calavi ;
- Produire la copie d'au moins deux (02) conventions de collaboration avec les prestataires santé ;
- Disposer d'un service d'écoute de la clientèle santé (preuve écrite et signée à produire).

✓Personnel

Disposer d'un personnel composé de :

- Un (01) Médecin conseil inscrit à l'ordre des Médecins au Bénin ;
  - BAC + 7 en médecine ou avoir le doctorat en médecine ;
  - Disposant de cinq (05) ans de pratique dans la médecine de façon générale ;

- Justifiant de deux (02) expérience en qualité de médecin conseil d'une compagnie d'assurance.
- Un (01) Gestionnaire de la Police d'assurance
- Licence (BAC + 3) en assurance ou un diplôme/attestation délivré par le Centre Professionnel de Formation en Assurance (CPFA) sis au Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin ;
- Disposant de cinq (05) ans de pratique régulière en assurance ;
- Justifiant de deux (02) expériences en service santé dans une compagnie d'assurance installée au Bénin.

NB : Les qualifications et les expériences du personnel doivent être justifiées par des copies légalisées des diplômes, des attestations de travail justifiant les expériences et des curricula vitae.

✓ Matériel
- Une (01) machine d'impression de cartes ;
- Un (01) logiciel de conception de cartes.

NB : La disponibilité des matériels devra être justifiée par les preuves de propriété ou de promesse de location + preuve de propriété du loueur.

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Ministère de la Santé
Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine
Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP)
BON A LANCER

❖ ***Exigences financières :***

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2019 ; 2020 et 2021) un chiffre d'affaires moyen annuel supérieur ou égal à cent vingt-cinq millions (125 000 000) de francs CFA, justifiés par les états financiers certifiés ;
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit justifiés par une attestation d'une banque ou toute autre institution agréée en République du Bénin d'un montant de vingt-cinq millions trois cent cinquante-trois mille (25 353 000) francs CFA.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

❖ ***Exigences techniques :***

- Être une compagnie spécialisée dans le secteur des assurances précisément dans la branche IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers), prouvée par l'agrément délivré par le ministère de l'Economie et des Finances en cours de validité ;
- Fournir la liste des prestataires agréés (pharmacies, cliniques, hôpitaux, laboratoires d'analyses médicales et de radio etc.) au moins deux (02) prestataires par ancien département au Bénin en général et vingt (20) partenaires toutes catégories confondues à Cotonou et Abomey-Calavi ;
- Produire la copie d'au moins deux (02) conventions de collaboration avec les prestataires santé ;
- Disposer d'un service d'écoute de la clientèle santé (preuve écrite et signée à produire) ;

- Produire une assurance des risques professionnels valide jusqu'à la réception ;

✓Personnel

Disposer d'un personnel composé de :

- Un (01) Médecin conseil inscrit à l'ordre des Médecins au Bénin ;
  - BAC + 7 en médecine ou avoir le doctorat en médecine ;
  - Disposant de cinq (10) ans de pratique dans la médecine de façon générale ;
  - Justifiant de trois (03) expérience en qualité de médecin conseil d'une compagnie d'assurance.
- Un (01) Gestionnaire de la Police d'assurance
  - Licence (BAC + 3) en assurance ou un diplôme/attestation délivré par le Centre Professionnel de Formation en Assurance (CPFA) sis au Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin ;
  - Disposant de dix (10) ans de pratique régulière en assurance ;
  - Justifiant de trois (03) expériences en service santé dans une compagnie d'assurance installée au Bénin.

NB : Les qualifications et les expériences du personnel doivent être justifiées par des copies légalisées des diplômes, des attestations de travail justifiant les expériences et des curricula vitae.

✓ Matériel

- Une (01) machine d'impression de cartes ;
- Un (01) logiciel de conception de cartes.

REPUBLIQUE DU BENIN
Ministère de la Santé
Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine
Personne Responsable des Marchés Publics (COMP)
BON A LANCER

NB : La disponibilité des matériels devra être justifiée par les preuves de propriété ou de promesse de location + preuve de propriété du loueur.

❖ ***Exigences financières :***

Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit justifiés par une attestation d'une banque ou toute autre institution agréée en République du Bénin d'un montant de vingt-cinq millions trois cent cinquante-trois mille (25 353 000) francs CFA.
Voir le dossier d'appel d'offres pour les informations détaillées

7. Le délai de réalisation est de trois (03) ans.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) situé au 2ème étage, appartement G, du bâtiment de l'immeuble abritant le siège de la Direction Générale de l'ANTS, Cotonou Quartier st Michel face collège St Augustin carré 554, 01 BP 511 Cotonou** à compter du 27 .../..03./ 2023 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes tous les jours ouvrables.

Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs

frais par la Poste. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS) situé au 2ème étage, appartement G, du bâtiment de l'immeuble abritant le siège de la Direction Générale de l'ANTS, Cotonou Quartier St Michel face collège St Augustin carré 554, 01 BP 511 Cotonou** au plus tard le ..18/04/.. **2023 à 10 heures précises. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés l'adresse ci-après : salle de réunion de l'ANTS, située **au 2ème étage, appartement F, du bâtiment de l'immeuble abritant le siège de la Direction Générale de l'ANTS, Cotonou Quartier St Michel face collège St Augustin carré 554** à 10 heures 30 minutes le même jour.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de sept cent seize mille cent quatre-vingt-six (716 186) francs CFA conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres seront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Fait à Cotonou, le 20/03/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics,

Rayode M. G. ADOUKONOU